



**CONSEIL MUNICIPAL**

**du 13 MARS 2019**

**COMPTES-RENDUS**

**des délégations**

**de Monsieur Le Maire**

---

## COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en Justice :

### Décision de désigner la S.C.P. BERENGER – BLANC – BURTEZ DOUCEDE et associés :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du recours en annulation déposé par Monsieur Claude REMUZAT à l'encontre de la délibération modificative du P.L.U. suscitée, ce dernier sollicitant une modification du zonage concernant sa propriété sise 820 Avenue de la Coueste.

### Décision de désigner Maître Benoît CAVIGLIOLI, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre des infractions d'urbanisme commises par les Consorts Hamed KHOUALDIA et Mama NEBBAH ainsi que du recours en annulation, contre l'arrêté interruptif de travaux du 1<sup>er</sup> Aout 2014, formulé par Monsieur Hamed KHOUALDIA et Madame Mama NEBBAH devant le Tribunal Administratif de Marseille.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre des infractions d'urbanisme commises par des Consorts HOMMAGES en 2013, propriétaires en indivision d'une parcelle sise 770 Chemin de la Caume à Aubagne cadastrée CN n°s 460, 464, 465 et 1083 poursuivies par Monsieur le Procureur de la République.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre des infractions d'urbanisme commises par la S.A.R.L. CACTUS STORY, représentée par Monsieur Jean-Baptiste BROCHE sur une parcelle cadastrée Section CT n°s 1437-156-157-159 et CS n°s 285-750 sise Quartier des Jonquiers à Aubagne poursuivies par Monsieur le Procureur de la République.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du référé déposé par la SCI MSP CHANAVAZ aux fins d'annulation de l'arrêté de refus de permis de construire d'une maison médicale, sise 860 Route de la Légion, cadastrée section BY n°387.

### Décision de désigner Maître Gilbert SINDRES, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du contentieux engagé en référé et au fond par le Syndicat C.G.T. ICTAM aux fins de contestation du prétendu refus de la Commune d'accorder des décharges d'activités de service.

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de la plainte contre X déposée par Monsieur Le Maire auprès du Procureur de la République pour la Ville d'Aubagne au sujet des faits ayant présidé à la conclusion du protocole de rééchelonnement de la dette des 8 et 23 Octobre 2009.

Décision de désigner Maître MBOUP, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de l'appel à la cause qui a été signifié à la Ville d'Aubagne afin de faire valoir sa créance suite à un accident de la circulation subi par Monsieur Robert SAVIOZZI, agent de la Commune.

--- ooo O ooo ---

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION  
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS  
Article L 2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales  
MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur Le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant :

- TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEURS :

Lot n° 1 : Enrobés : EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE (13744 VITROLLES)

- Montant minimum annuel : 50.000 € H.T.
- Montant maximum annuel : 666.666,67 € H.T.

Lot n° 2 : Voirie : Groupement SOGEV/SATR (13100 Aix-en-Provence)

- Montant minimum annuel : 33.333,34 € H.T.
- Montant maximum annuel : 541.666,67 € H.T.

Lot n° 3 : Espaces publics de proximité : EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE (13744 VITROLLES)

- Montant minimum annuel : 16.666,67 € H.T.
- Montant maximum annuel : 166.666,67 € H.T.

- Début des marchés : 31/01/2019
- Durée des marchés : 1 an renouvelable 3 fois

- FOURNITURE DE VETEMENTS ET EQUIPEMENTS POUR LA POLICE MUNICIPALE (4 lots) : RIVOLIER PERE ET FILS (42170 St Just St Rambert)

Lot 1 : Uniformes et vêtements – Montant maximum annuel : 45.833,34 € H.T.

Lot 2 : Fournitures, accessoires et équipements -  
Montant maximum annuel : 14.166,67 € H.T.

Lot 3 : Chaussures - Montant maximum annuel : 7.500 € H.T.

Lot 4 : Uniformes motards et cyclistes – Montant maximum annuel : 2.916,67 € H.T.

- Début des marchés : 04/01/2019
- Durée des marchés : 1 an renouvelable 2 fois

- ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES NEUFS AVEC LOCATION DE BATTERIES (3 lots) :  
Groupement conjoint RENAULT RETAIL GROUP/DIAC LOCATION (13400 AUBAGNE)  
Lot 1 : Véhicules électriques type citadine 5 portes 5 places – Montant pour un véhicule (achat) + location batterie (pour un an) : 12.630 € H.T. - Quantité maximum : 6 véhicules  
Lot 2 : Véhicules électriques utilitaires de 3m3 environ de type fourgonnette - Montant pour un véhicule (achat) + location batterie (pour un an) : 15.481 € H.T. - Quantité maximum : 10 véhicules  
Lot 3 : Véhicules électriques type Ludospace 5 places 5 portes pour la police de propreté - Montant pour un véhicule (achat) + location batterie (pour un an) : 15.915 € H.T. - Quantité maximum : 4 véhicules  
  
- Début des marchés : 09/01/2019  
- Durée des marchés : 1 an pour l'achat des véhicules et 48 mois pour la location des batteries
- FOURNITURE DE PETIT MATERIEL DE PLOMBERIE : LEGALLAIS (14200 Hérouville Saint Clair)  
- Montant maximum annuel : 37.500 € H.T.  
- Début du marché : 14/02/2019  
- Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois

### **MARCHES SANS PUBLICITE SANS MISE EN CONCURRENCE**

- Location maintenance d'une machine à affranchir (service courrier) :  
PITNEY BOWES (93456 LA PLAINE SAINT DENIS) – à compter du 07/03/2019 durée 3 ans – Montant : 2.757,15 € H.T./an
- Assistance à la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données : IDRH (13004 MARSEILLE) – Montant 10.800 € H.T.
- Mission de Data Protection Officer : IDRH (13004 MARSEILLE) – Montant 14.400 € H.T.
- Mission de contrôle technique pour le SATIS : BUREAU VERITAS CONSTRUCTION (13593 Aix-en-Provence) – Montant : 17.000 € H.T.
- Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour le SATIS : BUREAU VERITAS CONSTRUCTION (13593 Aix-en-Provence) – Montant : 7.980 € H.T.
- Fourniture et pose de matériel neuf d'aménagement de sécurité de l'espace public – barrières de sécurisation anti-véhicule bélier : HALT'BRAC Défense (13240 Septèmes les Vallons) – 16.961,27 € H.T.
- Pose et fournitures de tapis fleuris divers sites : SERP (13013 Marseille) – 9.050 € H.T.
- Achat de matériels espaces verts et cimetières :  
Lot 1 : matériel électrique : PACA MOTOCULTURE (13790 Peynier) – 3.053,60 € H.T.  
Lot 2 : matériel thermique : PICONE (13400 Aubagne) – 4.107,50 € H.T.  
Lot 3 : matériel élagage : PICONE (13400 Aubagne) – 1.637,21 € H.T.

- Fourniture et pose de colombariums pour le cimetière : MF GRANIT (13400 Aubagne) – 17.400 € H.T.
- Achat de matériel électrique pour le service propreté : PACA MOTOCULTURE (13790 Peynier) – 1.174 € H.T.
- Enlèvement de tags et graffitis : STOP GRAFF (84000 Avignon) – 20.800 € H.T.
- Aménagement rue des Coquières : RAVERA (13400 Aubagne) – 1.336 € H.T.
- Rénovation des fontaines à têtes de lion du cimetière des Passons : Yves GODDET (13830 Roquefort la Bédoule) – 11.333,34 € H.T.
- Plantation des jardinières du parking des Terres Rouges : SERP (13013 Marseille) – 6.929,60 € H.T.
- Achat d'un véhicule neuf en remplacement du véhicule réformé CX-982-LG : RENAULT RETAIL (13400 Aubagne) – 12.004,30 € H.T.
- Rénovation de jardinières avenue de l'Amitié : IPS (13400 Aubagne) : 1.146 € H.T.
- Mission AMO vidéo-protection phase 4 : INGENIS Consulting (21850 St Apollinaire) – 5.000 € H.T.
- Fourniture et pose de tapis d'Apténia Cordifolia cour de Clastres : IPS (13400 Aubagne) – 1.014,80 € H.T.
- Fourniture de bulbes de tulipes : Les Tulipes de France (49805 Trelaze) – 1.361,25 € H.T.
- Plantation de jardinières parvis de la salle de spectacle des Aires St Michel : SERP (13013 Marseille) – 1.931,20 € H.T.
- Fourniture de panneaux de police signalisation verticale : SIGNAUX GIROD (13120 Gardanne) – 15.639,74 € H.T.
- Végétalisation du square Arnaud Mathieu : SERP (13013 Marseille) – 11.232,40 € H.T.
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le concours de maîtrise d'œuvre cours Barthélémy, place de l'Horloge, rue de la république, cours Beaumond : groupement APOGE (mandataire) JOHANSEN ANNA/ LIVEO (13004 - 13003 - 13015 Marseille) – 17.980 € H.T.
- Mission d'études géomètre pour le programme cours Barthélémy : S.C.P. ROUGIER Géomètre (13400 Aubagne) – 2.600 € H.T.
- Aménagement du parvis des Aires St Michel : travaux de serrurerie garde-corps et main courante escalier : SOLCOMESER LEVRAY (13400 Aubagne) – 6.150 € H.T.
- Ecole et locaux communs Passons – Mission de diagnostic amiante et plomb avant travaux : GENERAL SERVICES CONTROLES (Marseille) – 3.890 € H.T.

- Mission d'études géotechniques G1-G2 pour le SATIS : FONDASOL (13400 Aubagne) – 6.544 € H.T.
- Mission d'études géomètre pour le SATIS: S.C.P. ROUGIER Géomètre (13400 Aubagne) – 4.200 € H.T.
- CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU COURS BARTHELEMY – LOULOU DELFIEU, PLACE DE L'HORLOGE, RUE DE LA REPUBLIQUE ET COURS BEAUMONT : Groupement CITTA (architecte mandataire) / STRADA INGENIERIE / MSGK – SPEEG + MICHEL ET ASSOCIES (13015 Marseille)
  - Montant : 145.704 € H.T. (base) - 27.460 € H.T. (missions complémentaires)
  - Début du marché : 13/12/2018
- Monsieur Clément GASS statut d'Auto-entrepreneur (13390) : atelier de Cour de Guitare à l'Espace Art et Jeunesse et la Maison de Quartier du Charrel
  - Montant : 12.530 € T.T.C.
  - Début du marché : du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019
  - Durée du marché : 12 mois
- L'Association EN PHASE (13400) : atelier de danse Hip Hop à l'Espace Art et Jeunesse
  - Montant : 9.150 € T.T.C.
  - Début du marché : du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019
  - Durée du marché : 12 mois
- L'Association Académie des Etoiles (13600) : atelier de Chant et vocal et un atelier de classe d'ensemble musical à l'Espace Art et Jeunesse
  - Montant : 10.360 € T.T.C.
  - Début du marché : du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019
  - Durée du marché : 12 mois

--- ooo ○ ooo ---

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de convention :

- Décision de conclure avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône une convention de prestation de service « Aide à l'archivage », pour une durée de 10 jours, moyennant une participation financière de 320 euros, tous frais compris, par jour de travail et par archiviste.

--- ooo ○ ooo ---

## **COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE PRETS DE SALLE AUX ASSOCIATIONS**

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle aux associations pour une durée allant de septembre 2018 à juin 2019 en période scolaire uniquement :

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle polyvalente d'activité de la M.D.Q. du Charrel Monsieur Clément GASS statut d'Auto-entrepreneur tous les mercredis de 9h à 17h et samedis de 9h à 13h pendant le temps scolaire et les vacances scolaires (public de 7 à 16 ans) pour des ateliers de pratique de cours de guitare.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle de spectacle de l'Espace Art et Jeunesse et la M.D.Q. de Palissy à l'Association EN PHASE tous les lundis de 18h à 21h et tous les mercredis de 17h30 à 20h30 (M.D.Q. Palissy) en période scolaire uniquement (public de 11 à 25 ans) pour des ateliers de pratique de danse Hip Hop.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle de réunion de l'Espace Art et Jeunesse à l'Association LA GUILDE SAINT GEORGES tous les mardis de 18h à 00h en période scolaire uniquement (public de 18 ans et plus) pour des ateliers de pratique de jeux de rôle collectifs.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la scène de la salle de spectacle et du studio d'enregistrement de l'Espace Art et Jeunesse à l'Association de l'Académie des Etoiles tous les mardis de 17h30 à 20h30 et tous les mercredis de 14h à 17h et tous les jeudis de 17h à 22h en période scolaire uniquement (public de 12 à 25 ans et plus) pour des ateliers de pratique de Chant et vocal et un atelier de classe d'ensemble musical et de répétition.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle de réunion, cuisine et la salle d'exposition de l'Espace Art et Jeunesse à l'Association de Clin d'œil tous les lundis de 14h à 21h en période scolaire uniquement (public de 12 à 25 ans et plus) pour des ateliers de pratique de l'Art Plastique.



- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation la salle de réunion, la salle polyvalente, la salle convivialité, la cuisine de l'Espace Art et Jeunesse à l'Association DES STAPS D'AUBAGNE tous les jeudis de 17h30 à 23h30 pour la mise en place d'un bureau étudiants et passé des moments conviviaux afin de créé des lien entres les étudiants, La salle de spectacle sera mise à disposition durant 3 dates prédéfinies avec le Service Loisirs Jeunes de l'Espace Art et Jeunesse pour des soirées étudiantes.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation la salle de réunion, la salle polyvalente, la salle convivialité, la cuisine de l'Espace Art et Jeunesse à l'Association AINS (Investis des Nouveaux Soignants) tous les jeudis de 17h30 à 23h30 pour la mise en place d'un bureau étudiants et passé des moments conviviaux afin de créé des lien entres les étudiants, La salle de spectacle sera mise à disposition durant 3 dates prédéfinies avec le Service Loisirs Jeunes de l'Espace Art et Jeunesse pour des soirées étudiantes.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation la salle de réunion, la salle polyvalente, la salle convivialité, la cuisine de l'Espace Art et Jeunesse à l'Association SATIS-FACTION tous les jeudis de 17h30 à 23h30 pour la mise en place d'un bureau étudiants et passé des moments conviviaux afin de créé des lien entres les étudiants, La salle de spectacle sera mise à disposition durant 3 dates prédéfinies avec le Service Loisirs Jeunes de l'Espace Art et Jeunesse pour des soirées étudiantes.
- Décision de conclure un avenant de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la M.D.Q. CHARREL par l'association EN PHASE tous les samedis de 10h00 à 13h30 pour des ateliers de danse HIP HOP.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la M.D.Q. PIN VERT par l'association HIPHOP KULTURE/ORIGINAL ROCKERZ tous les mercredis de 18h30 à 20h30 pour des ateliers de danse HIP HOP.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la M.D.Q. PIN VERT par l'association DIVIN'GOSPEL MUSIC tous les jeudis de 19h30 à 21h00 pour des ateliers de chant Gospel.

--- ooo O ooo ---

## **COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS d'ACCEPTATION DE DON**

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

- Afin d'enrichir les collections publiques de la Ville, décision d'accepter le don, par Mme Charlotte PELAS, de l'œuvre « Claire Fontaine », aquarelle, 30X42cm et de l'intégrer dans les collections d'œuvres d'art sous le numéro PC2018.2.90.
- Afin d'enrichir les collections publiques de la Ville, décision d'accepter le don, par M. Félix BONIFAY, de l'œuvre « Fontaine de la place de Guin », huile sur toile, 46X55cm et de l'intégrer dans les collections d'œuvres d'art sous le numéro PC2018.2.91.
- Afin d'enrichir les collections publiques de la Ville, décision d'accepter le don, par M. Roger Michel PETIT, de l'œuvre « Saint Sauveur au pied de l'Huveaune », dessin au crayon noir et blanc sur papier, 50X65cm et de l'intégrer dans les collections d'œuvres d'art sous le numéro PC2018.2.92.
- Afin d'enrichir les collections publiques de la Ville, décision d'accepter le don, par M. Serge DELMAS, de l'œuvre « L'Huveaune à Aubagne », huile sur toile, 79X66cm et de l'intégrer dans les collections d'œuvres d'art sous le numéro PC2018.2.93.
- Afin d'enrichir les collections publiques de la Ville, décision d'accepter le don, par M. Sébastien CELLIER, de l'œuvre « Harmonie », photographie, 40X60cm et de l'intégrer dans les collections d'œuvres d'art sous le numéro PC2018.5.13.
- Afin d'enrichir les collections publiques de la Ville, décision d'accepter le don, par Mme Marie MICHAUD, de l'œuvre « Castalie », photographie, 41X51cm et de l'intégrer dans les collections d'œuvres d'art sous le numéro PC2018.5.14.

## **COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS d'ATTRIBUTION de SUBVENTIONS**

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la demande d'attribution de subventions auprès de l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales.

### Décision de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône :

- Le Département, principal partenaire financier de la Commune, propose chaque année, dans le cadre de son dispositif d'aides à l'acquisition de réserves foncières situées en zone naturelle ou agricole, de soutenir les projets communaux relatifs à la préservation d'espaces.  
Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité l'aide du Département pour l'acquisition de la propriété située Quartier de Favary et appartenant à M. Ranque.

### Décision de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône :

- Le Département, principal partenaire financier de la Commune, a signé en 2016 un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (C.D.D.A.) prévoyant une programmation pluriannuelle de travaux et d'aménagement pour la commune.  
La Ville dépose ainsi chaque année la répartition financière de ces projets permettant de solliciter l'aide du Département pour la tranche de travaux correspondante.

### Décision de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône :

- Le Département, principal partenaire financier de la Commune, propose chaque année, dans le cadre de son dispositif d'aides aux communes, de soutenir les projets communaux.  
Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité l'aide du Département pour l'équipement de la salle de concert de l'Espace Art et Jeunesse.

### Décision de demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- La Région est un partenaire financier indispensable dans le domaine de la culture et de la préservation du patrimoine.  
Dans ce cadre, la Ville d'Aubagne avait sollicité l'aide de la Région en 2017 pour la restauration de l'orgue et le traitement de ses boiseries.  
Compte tenu d'une réorientation de la demande entraînant une modification de la répartition financière de chaque collectivité, la décision prise précédemment est annulée.

Une nouvelle demande de subvention portant uniquement sur la restauration de l'orgue a été formulée

Décision de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de la Région et de la Direction des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- En vue de la poursuite de l'action municipale dans le domaine de la conservation du patrimoine, décisions de solliciter des subventions auprès de différentes institutions, notamment auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif d'Aide aux communes, de la Région et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour :
  - La restauration de l'orgue de l'église Saint-Sauveur ;
  - la restauration du cadre du tableau de la Sainte Parenté ;
  - la restauration du cadre et du tableau des Ames du purgatoire ;
  - la restauration de registres issus des fonds des archives communales ;
  - l'acquisition de matériel et mobilier spécifique à la conservation des fonds d'archives ;
  - les travaux de ventilation/climatisation des magasins des Archives municipales situés en mairie annexe.

--- ooo O ooo ---



AUBAGNE, le 4 Mars 2019

## **COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS D'ORDRE FINANCIER**

Conformément à la délibération n° 02-280414 du Conseil Municipal du 28 Avril 2014 et à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions d'ordre financier :

### **REALISATION d'EMPRUNTS**

Décision en date du 25 février 2019, visée par la préfecture le 25 février 2019 portant réalisation d'un contrat de prêt auprès d'Arkea Banque E&I pour un montant de 1.280.000 euros. Cet emprunt va ainsi permettre à la Ville d'Aubagne d'agir sur sa politique d'investissement.

Caractéristiques du contrat (période d'amortissement) :

- Durée : 20 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : linéaire
- Conditions financières :
  - Phase 1 – **durée 1 an** : du 30/05/2019 au 30/05/2020, taux variable sur Euribor 3 mois non flooré + 1,73 % ;
  - Phase 2 – **durée 12 ans** : du 30/05/2020 au 30/05/2032, taux fixe 2,61 % ;
  - Phase 3 – **durée 7 ans** : du 30/05/2032 au 30/05/2039, taux variable sur Euribor 3 mois non flooré + 1,73 %.

--- ooo O ooo ---